

Commune de BERRE L'ETANG

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 19 janvier 2018

MEMOIRES

Conseil Municipal
vendredi 19 janvier deux mille dix-huit à 17 heures 15

ORDRE DU JOUR

Affaires Générales

1 - Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes.

CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 19 janvier 2018 à 17 heures 15

QUESTION N° 1 : MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Eduquer les jeunes Berrois à la citoyenneté, en particulier dans sa dimension locale, est une volonté partagée par les parents, les enseignants et les élus municipaux.

C'est pourquoi la municipalité a lancé, dès la rentrée 2017/2018, avec le concours des chefs d'établissements scolaires de Berre l'Etang, le projet d'un Conseil Municipal des Jeunes ouvert dans un premier temps aux élèves de CM1, de CM2, de 6^{ème} et de 4^{ème} pour des raisons de programme pédagogique.

Pour permettre de réellement inventer un mode de fonctionnement défini en collaboration avec les jeunes Berrois, le Conseil Municipal des Jeunes de Berre l'Etang a été lancé rapidement, de manière expérimentale et sans figer sa structure.

38 jeunes Berrois issus de tous les établissements de Berre l'Etang (4 par école élémentaire, 10 pour le collège) ont ainsi été élus fin décembre, après avoir fait acte de candidature avec l'accord de leurs parents.

Ce Conseil Municipal des Jeunes, par son action directe mais aussi par les extensions pédagogiques que les enseignants pourront en faire avec les classes concernées, aura pour objectif de :

- Sensibiliser les jeunes Berrois à la citoyenneté, à leurs droits et devoirs, au rôle et responsabilités des élus locaux, au respect des principes de la laïcité,
- Apprendre à choisir, construire et défendre en commun un projet concret, avec un budget dévolu, en respectant les contraintes techniques et les avis contraires et en recherchant le consensus,
- Etre des porte-paroles de la jeunesse Berroise auprès des élus municipaux,
- Diffuser leur expérience vers les autres jeunes,
- Comprendre les institutions de la République Française.

Les jeunes élus apprendront que le titulaire d'un mandat de représentation a d'abord des devoirs avant d'avoir des droits. Ils s'engagent avec responsabilité à être notamment assidus aux réunions, impliqués dans les travaux, respectueux de leurs collègues élus et à disposition de leurs camarades d'école.

Les activités du Conseil municipal des jeunes se dérouleront hors temps scolaire. Les réunions courantes auront lieu le jeudi soir, environ une fois par mois, de 17h15 à 19h, sauf les deux premières. Les différentes visites se feront plutôt le mercredi après-midi.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes choisiront un projet concret à développer. Ce projet sera réalisé par la municipalité.

La feuille de route prévisionnelle du Conseil municipal des jeunes est jointe à la délibération. Les jeunes élus iront visiter les grandes institutions de notre République. Ils rencontreront des cadres municipaux pour comprendre le fonctionnement d'une municipalité. Ils travailleront particulièrement pour développer le projet concret précité.

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes sera accompagné par le service municipal de l'éducation, en lien étroit avec chaque établissement scolaire et avec le concours de l'association « Accès au Droit des Enfants et des Jeunes ».

Un règlement intérieur sera rédigé et soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

Un budget en cours d'évaluation sera identifié pour financer les activités de la feuille de route.

Le mandat de ce premier Conseil municipal des jeunes sera a priori d'une année scolaire. Toutefois, un bilan sera effectué en fin d'année.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera officiellement présenté à la population le samedi 27 janvier 2018, lors des Vœux.

Après avoir détaillé ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acter la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes de Berre l'Etang selon les modalités présentées,
- De procéder immédiatement à l'installation du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année scolaire 2017/2018 et de remettre leurs écharpes à ses membres.



Conseil Municipal des Jeunes

Annexe 1 à la délibération

Feuille de route (sous réserve de modifications)

Samedi 13 janvier 2018, de 9h à 12h : Première réunion plénière du Conseil municipal des jeunes en mairie.

Vendredi 19 janvier 2018, 17h15 : conseil municipal extraordinaire de Berre l'Etang à la salle polyvalente. Installation officielle du Conseil municipal des jeunes, remise des écharpes.

Samedi 27 janvier 2018, 11h : échange de Vœux avec la population à la Salle polyvalente - Présentation officielle du Conseil municipal des jeunes à la population.

Mercredi 14 février 2018, de 9h à 12h : réunion animée par l'association ADEJ - Accès au Droit des Enfants et des Jeunes - jeux de rôles : se connaître, s'exprimer en public, transmettre l'information, quizz sur le rôle d'un élu : de quoi ai-je besoin pour exercer ma fonction et mes premières idées ?

Mercredi 14 mars 2018, de 9h à 12h : réunion animée par l'ADEJ – choix définitif et premières réflexions sur un projet concret à bâtir, qui sera réalisé.

Courant mars 2018 : visite du Conseil départemental (Marseille).

Jeudi 5 avril 2018, de 17h15 à 19h : rencontre avec le coordonnateur général des services municipaux : « Comment fonctionne une mairie » : 3/4 d'heure – travail sur le projet concret : 1 heure.

Courant avril 2018 : visite du Conseil régional (Marseille).

Jeudi 17 mai 2018, de 17h15 à 19h : : rencontre avec le directeur de pôle responsable du budget municipal : « Comment se construit et fonctionne un budget municipal » : 3/4 d'heure – travail sur le projet concret : 1 heure.

Courant mai 2018 : rencontre avec le Bureau d'information de la Communauté Européenne (Berre l'Etang ou Marseille).

Jeudi 14 juin 2018, de 17h15 à 19h : rencontre avec le directeur du développement et de l'urbanisme et le directeur général des services techniques : « Comment se construit un projet municipal » (3/4 d'heure) - synthèse du projet concret : 1 heure.

Courant juin 2018 : visite de l'Assemblée Nationale à Paris.

D'autres réunions pourront être programmées selon les besoins.